

SEANCE DU 31 MARS 2025

DEPARTEMENT
 Des Landes

 Commune
 De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 31 du mois de mars, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers
 En exercice : 27
 Présents : 20
 Absent : 0
 Procurations : 07
 Votants : 27

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT.

Messieurs, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY, Franck LAMBERT, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :
 25 mars 2025

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Monsieur Franck LAMBERT

Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Quitterie HILDEBERT a donné procuration à Madame Martine BACON-CABY

Monsieur Jérôme BIREPINTE a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Monsieur Gérard BERNARD a donné procuration à Madame Elise COUGOUREUX

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Elise COUGOUREUX

Objet : Approbation de l'affectation des résultats 2024 du budget annexe Aménagement cœur du Penon

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe Aménagement cœur du Penon ;

CONSIDERANT les éléments détaillés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	16 561.37€
Résultat d'investissement antérieur reporté	1 963 023.15
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	
Solde d'exécution de l'exercice	1 187 302.98€



Solde d'exécution cumulé	3 150 326.13€
RESTE A REALISER AU 31/12/2024	
Dépenses d'investissement	339 338 €
Recettes d'investissement	461 385 €
Solde	122 047€
RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 272 373.13€
Besoin de financement	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	-5 800.80€
Solde d'exécution cumulé	10 760.57 €
TOTAL A AFFECTER au 1068 en investissement	0
TOTAL à reporter au 002 (excédent de fonctionnement)	10 760.57€

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'affecter le résultat cumulé 2024 de la section de fonctionnement du budget annexe Aménagement Penon comme suit :

Affectation en section d'investissement au 1068

= 0 €

Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2025

= 10 760.57€

(Report à nouveau créateur 002)

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance,
Elise COUGOUREUX

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS



Transmise au contrôle de légalité le : 02/04/2025

Publiée le : 03/04/2025